The cover of the bulletin features a photograph of a green fence with a white curved structure on the right side, set against a background of trees. Below the fence is a dense green hedge, and at the bottom is a gravel path.

BULLETIN D'INFORMATION N° 9 DU CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES

VOIR

les clôtures



La clôture participe à la qualité des lieux

Cette brochure s'adresse à l'ensemble des intervenants du cadre bâti, les responsables des collectivités territoriales, les maîtres d'œuvre et les particuliers qui rénovent ou construisent.

L'objet de cette publication est d'apporter une aide technique et qualitative à tout porteur de projet architectural et urbain comportant une clôture.

■ La clôture, un élément d'une grande diversité présent sur l'ensemble du territoire

Un territoire d'une grande diversité

La clôture est un élément omniprésent au sein d'un territoire d'une grande richesse et d'une grande diversité, tant en milieu urbain dense qu'en milieu rural.

La clôture, un élément attaché à des programmes d'échelles différentes

Les clôtures sont analysées dans des environnements divers et sont attachées à des programmes différenciés : maisons individuelles, habitat collectif, équipements, bureaux, zones d'activités.

Des réponses architecturales multiples : la clôture dans tous ses états

Les réponses apportées au traitement de la clôture sont multiples, tant au niveau de la composition, des dimensions, des matériaux que de l'éventuelle présence végétale.

La clôture permet d'assurer lisibilité et cohérence urbaine

Banal en apparence, cet élément est néanmoins un outil important de mise en relation des bâtiments avec leur environnement.

Ainsi, la clôture met en relation :

- le bâtiment avec l'espace public, en assurant une transition qui doit être de qualité.
- les différents bâtiments entre eux, en assurant une liaison à l'échelle de la rue.

La clôture peut aider également à mieux intégrer dans leur environnement des bâtiments de grande échelle, tels que les équipements, certains immeubles de logements ou des zones d'activités.

■ La clôture, une composante à haute valeur symbolique

C'est aussi par la clôture qu'une construction est mise en valeur, simplement ou avec ostentation. Elle en est la première image sur la rue et exprime mieux que le bâti, la personnalité de son propriétaire.

■ La clôture participe à la qualité des lieux

La clôture, véritable élément d'architecture et de paysage

Cet élément doit participer à la lutte contre la banalisation et l'appauvrissement des espaces urbains ou ruraux.

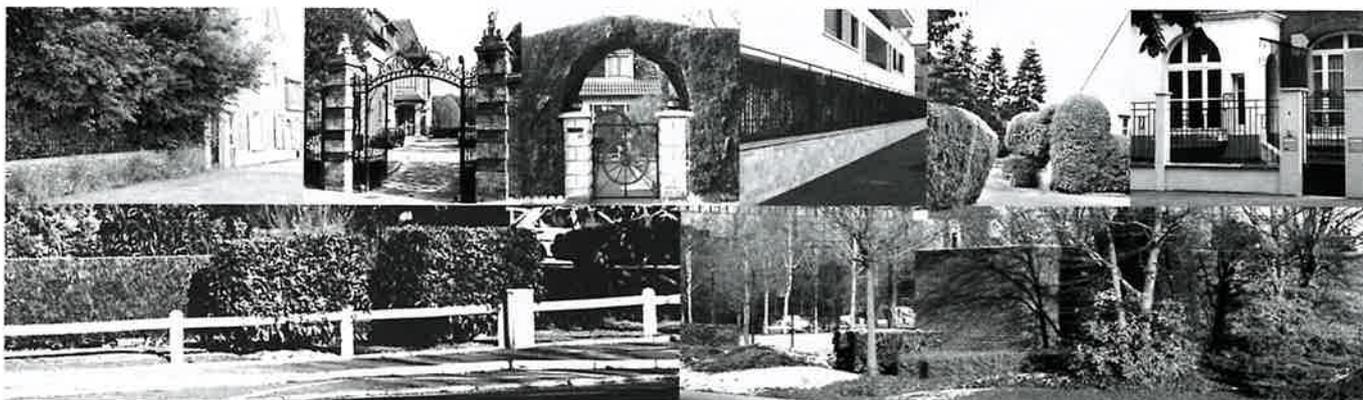
Le traitement de la clôture ne peut pas être fait au hasard

Il doit être le résultat :

- d'attentions portées à la localisation du projet dans son environnement à une grande échelle et à l'échelle de la rue ;
 - d'intentions spécifiques apportées au bâtiment et à la parcelle.
- La construction d'une clôture doit être l'aboutissement d'une véritable démarche de projet, associée à la construction du bâtiment ou en relation étroite avec lui, lors d'une réhabilitation.

■ C'est un élément de projet cadré par des outils réglementaires

Les outils réglementaires existent. Ils permettent d'encadrer le projet à travers les documents d'urbanisme ou des cahiers de recommandations architecturales, de fixer des règles à l'échelle communale ou des quartiers.



La clôture présente à l'échelle du territoire

En France, clôturer est un réflexe naturel. Du plus petit lopin de terre à la parcelle pavillonnaire, jusqu'aux champs à perte de vue, la clôture est présente et constitue un élément important du paysage. Elle est à l'origine des grandes lignes qui filent et s'entrecroisent pour former la trame lisible du paysage.



Les maisons du bourg de Houdan sont groupées autour de l'église et du donjon. Les murs soulignent la fin de l'urbanisation et le début des champs cultivés. La limite entre le bourg et les espaces ouverts est clairement exprimée, elle participe à la compréhension du territoire.

Composée de clôtures séparatives privées accolées, la limite ville-campagne devient un élément du patrimoine commun, c'est l'image que le bourg présente à l'extérieur.



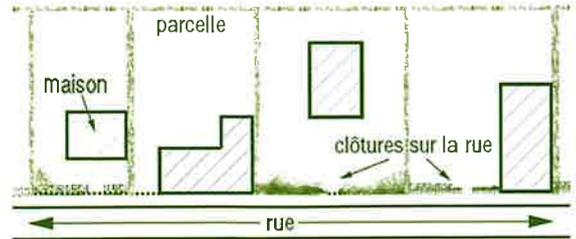
Le mur de clôture est visible depuis la rue et dessine la limite entre espace public et espace privé. C'est à la fois une barrière et un trait d'union entre deux espaces de nature différente. C'est aussi un élément important de l'intérieur des îlots qu'il met en valeur. Son traitement minéral ou végétal, ses dimensions, hauteur, épaisseur, les matériaux employés participent également à la qualité des espaces privés.



Les très grandes propriétés, châteaux ou fermes, dont le bâti est tapi derrière un mur ou un haut rideau d'arbres constituent l'image de nos paysages de campagne.

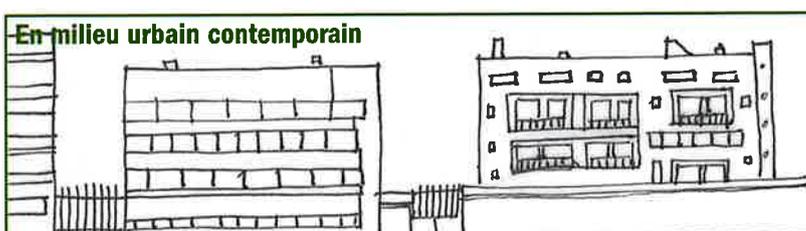
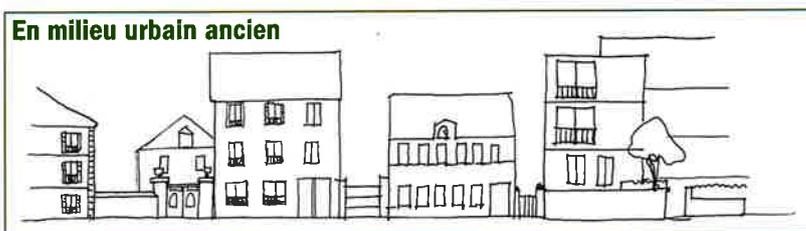
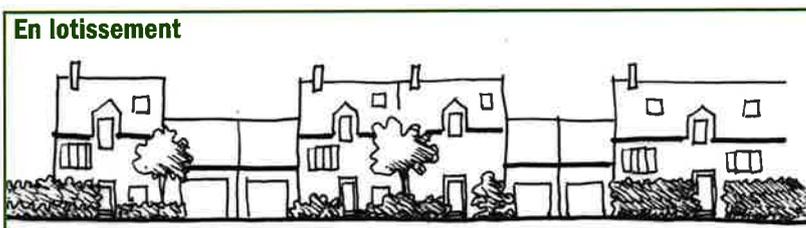
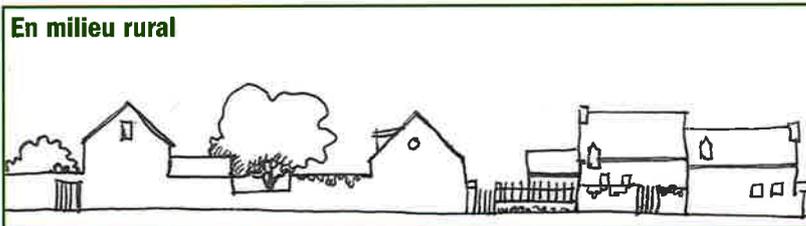
La clôture que l'on voit de loin est un élément structurant. Plus qu'avec la maison, c'est avec le paysage qu'elle doit s'accorder. Elle a son importance à l'échelle du paysage.

La clôture, élément déterminant à l'échelle de la rue



Une clôture exprime avant tout le désir de marquer son territoire, c'est-à-dire de matérialiser plus ou moins fortement la limite entre l'espace public, la rue, et l'espace privé, le «chez soi». Elle assure aussi une liaison entre chaque propriété et exprime ainsi la continuité de la rue.

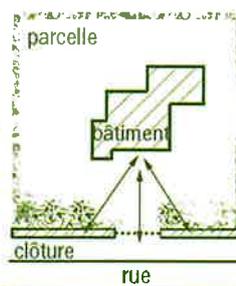
Murs, haies, bâti en continu participent à la qualité de la ville et des villages.



La clôture est conçue à l'image du bâtiment

Le traitement de la clôture révèle le type de maison qu'il y a derrière et la personnalité de son propriétaire.

Ainsi, la clôture et le bâti forment un tout, aussi bien dans les proportions, dans le style, dans les matériaux que dans les couleurs. Le portail, l'éclairage, les équipements techniques (coffrets électriques, boîtes aux lettres) participent aussi à la composition d'ensemble.



Ces équipements scolaires ont été construits dans les années 30.

A Versailles, le soubassement en enduit blanc et les toitures du bâtiment servent de motif à la clôture sur la rue.

Aux Mureaux, le dessin des serrureries et de la maçonnerie du bâtiment se retrouvent sur la clôture.



Une clôture devant des logements collectifs rend le rez-de-chaussée accueillant aux habitants. L'espace situé juste devant l'appartement les isole des regards et peut dans certains cas devenir un jardinet ou une terrasse.



Quel que soit le style de la maison construite dans les années 50 ou aujourd'hui, béton, bois et métal de la maison ou du mur de clôture s'accordent harmonieusement.



Au dessin très simple ou plus éclectique, le mur de clôture et le portail reprennent les mêmes matériaux que la maison. Dans les deux cas, le portail est axé sur la maison.



L'habitat individuel

Le projet de clôture est cohérent lorsque le bâtiment auquel la clôture se rapporte fait partie :

- d'un ensemble constitué,
- d'une opération d'ensemble.

Les rues de villages sont constituées d'une succession de murs pignons, de murs goutteraux et de murs de clôtures. Leurs matériaux de revêtement, pierre ou enduits, assurent une continuité. Les hauteurs différentes et les transparences offrent néanmoins de la diversité.



Lorsque l'opération est construite par un même propriétaire ou un promoteur unique, l'unité de la rue est assurée sans pour autant que les clôtures soient toutes identiques. Chacun suit un règlement de copropriété ou de lotissement et choisit barrières, portails et végétaux en harmonie avec ceux du voisin.



Les grandes propriétés assurent une continuité urbaine par la longueur de leur clôture et l'utilisation des mêmes gammes de matériaux. La meulière, la brique, les grilles et les végétaux participent à un ensemble cohérent.



La clôture en limite de bourg

Dans un environnement lâche, en milieu péri-urbain ou en limite de bourg, la clôture joue un rôle prépondérant dans l'évolution du paysage quotidien. Elle peut l'appauvrir encore ou au contraire l'enrichir. Deux échelles différentes sont à prendre en compte : celle du grand territoire et celle de l'environnement proche.

■ L'échelle du grand territoire

Chaque extension de bourg ou de village doit résoudre le problème de la limite entre espace ouvert et espace bâti. Il s'agit de considérer l'extension comme un projet à intégrer dans les documents d'urbanisme et notamment dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du plan local d'urbanisme. Les lotissements ou maisons construites en limite de bourg sans règle d'implantation imposée appauvrissent le paysage : les pignons des maisons sans harmonie sont visibles de très loin. Par contre, un long mur ou une haie taillée font office de limite franche entre bourg et campagne.



■ L'échelle de la rue et de l'environnement proche

Il s'agit de définir un projet en relation avec l'environnement proche qui respecte règlements et préconisations.

Ceux-ci sont intégrés :

- dans un cahier de recommandations architecturales ;
- dans le règlement du document d'urbanisme local (article 11 du Plan Local d'Urbanisme) et concernant : hauteur, matériaux, essences végétales.

Ainsi le choix d'éléments disparates et de couleurs agressives en milieu naturel qui dévalorisent l'environnement n'aura plus cours.



Les rôles de la clôture

■ Les clôtures assurent la continuité urbaine

Les clôtures assurent la continuité urbaine dans les villes et les villages. Lorsque les parcelles sont étroites, les maisons et immeubles sont construits proches les uns des autres. Les façades constituent le paysage de la rue, les clôtures font le lien entre elles et cachent cours et jardinets.



■ Les clôtures jouent avec le relief

La clôture s'adapte au terrain et suit la déclivité. Les éléments qui la composent descendent par paliers plus ou moins importants selon la pente.

Les barbacanes* laissent évacuer l'eau dans le cas d'un mur de soutènement.



* orifices étroits et verticaux



■ Les clôtures assurent une transition entre espaces public et privé

Des iris plantés en pied de mur de clôture ou une haie implantée sur le domaine public donnent une épaisseur à la clôture.

La végétation privée déborde dans la rue. L'ensemble participe agréablement à l'ambiance de la rue.



■ Les clôtures habitées

Le mur de clôture sert aussi à adosser des constructions. Parfois il devient lui-même construction : mur pignon en lotissement, grange agricole ou garage en milieu pavillonnaire.



Les particularités de la clôture

■ Caché-Montré

La clôture forme un écran plus ou moins impénétrable selon son dessin, l'utilisation de matériaux opaques ou ajourés et le choix des végétaux. En filtrant la lumière et les vues, elle dévoile et met en scène certaines parties du jardin et de la maison.



■ Le dispositif d'entrée

Un retrait par rapport à l'alignement de la clôture donne de l'ampleur à l'entrée et rend le portail plus accessible aux voitures. Cet espace sert également au stockage provisoire des conteneurs sélectifs. Le trottoir est ainsi laissé libre pour les piétons.



■ Les portails

En fonction du linéaire de clôture, de l'entrée de la maison, de l'aménagement du jardin de devant, le portail joue un rôle important. Il est mis en évidence en différenciant les matériaux, les hauteurs, le degré de transparence.



■ Les éléments techniques

Les coffrets électriques et les boîtes aux lettres encastés dans les murs extérieurs ou dans les clôtures donnent sur les espaces collectifs. Ainsi, ils sont peu visibles mais accessibles facilement par les concessionnaires.





L'habitat collectif

Selon l'époque de leur conception, les immeubles d'habitat collectif ont été construits avec une relation à l'espace public différente : clos autour d'un jardin collectif pour les habitations à bon marché (HBM), posés dans de vastes espaces libres sans clôtures pour les grands ensembles de l'après-guerre, dans des espaces semi-ouverts pour les ensembles résidentiels.

Avant la première guerre mondiale, la crise du logement est patente. Les communes et les départements vont construire des logements sociaux par le biais d'offices publics d'habitations à bon marché (HBM). Les logements sont novateurs à plusieurs égards. D'une part, ils proposent des équipements exceptionnels pour l'époque : grandes cuisines, WC dans le logement, vide-ordure sur le palier, parfois chauffage central. D'autre part, ils introduisent un nouvel urbanisme : ils sont orientés pour favoriser l'ensoleillement et l'aération, des cours plantées sont ouvertes sur la rue. Ces jardins intérieurs sont collectifs. Visibles depuis la rue, ils sont clos par des murs surmontés de grilles.



Dans les années 1950, un nouveau manque de logements s'est traduit par la construction massive d'immeubles collectifs à la périphérie des villes. Ces logements proposent souvent de grandes surfaces et des équipements sanitaires de qualité. Ces nouveaux quartiers suivent les principes d'urbanisme issus notamment des réflexions de Le Corbusier. Les immeubles sont constitués de panneaux de béton préfabriqués en usine puis assemblés le long de « chemin de grue ». Sans référence avec la ville traditionnelle, ils sont construits dans de grands espaces libres sans clôtures.



Caractéristiques de l'architecture des années 70 avec leurs larges baies vitrées et de grands balcons filants, ces immeubles résidentiels ont été bâtis dans des parcs dont les arbres ont été conservés. Une grille ou des barrières et des haies de faible hauteur les isolent de l'espace public tout en laissant passer le regard. Les plantations bien entretenues sont gérées par les copropriétés.



Les rôles de la clôture

Quel que soit le type d'habitat collectif, géré par une copropriété ou par un bailleur, le sentiment d'insécurité qui prévaut aujourd'hui conduit à clore le bâti sur lui-même.

La mise en œuvre de cette « résidentialisation » nécessite une grande attention. C'est l'occasion de réfléchir à un ensemble de dispositifs permettant aussi de mettre en scène le bâti et son environnement.

■ Donner une adresse et créer une véritable entrée

Une des caractéristiques des grands ensembles est d'avoir produit de grandes barres de logements aux multiples cages d'escaliers sans adresse. Donner un véritable statut aux espaces extérieurs, créer des rues, des jardins privés, des squares collectifs..., et mettre en valeur l'entrée des immeubles sont des objectifs qui intéressent beaucoup de bailleurs aujourd'hui. Il serait pertinent que le projet de clôture s'inscrive dans cette démarche d'ensemble.



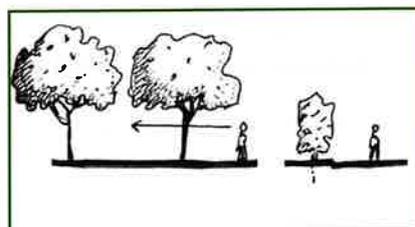
■ Valoriser les logements du rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée des logements collectifs est souvent peu agréable, sans vues sur l'extérieur et en lien direct avec l'espace public. Ici, il est étudié avec soin : surélevé afin d'utiliser la déclivité du terrain, ou éloigné de la rue par des plantations denses de buissons taillés. Ainsi, les passants sont tenus à distance raisonnable des habitations. L'intimité des résidents des rez-de-chaussée est préservée. De plus, leurs fenêtres ouvrent sur de la verdure alors que les appartements des étages profitent de la vue.



■ Organiser le stationnement

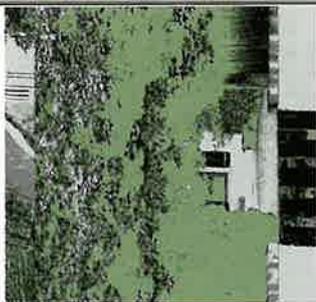
Immobile à 80 % du temps, la voiture fait partie des biens de consommation qui prennent une place importante dans l'espace public. De plus, les surfaces qu'occupent les places de stationnement sont souvent mal organisées au pied des immeubles. Le projet de clôture peut judicieusement intégrer un portail ou une porte de parking souterrain, des haies ou des arbres de hautes tiges rendent ces espaces moins arides pour les usagers.



■ Intégrer les conteneurs de tri sélectif

Construire une clôture est aussi l'occasion de réfléchir à l'organisation du tri sélectif. En effet, le nombre de plus en plus important de conteneurs et leurs grandes dimensions en font une composante disgracieuse du paysage urbain. Des enclos semi-ouverts accessibles facilement, construits en continuité de la clôture ou composés de haies, rendent leur présence efficace mais discrète.





Les zones d'activités et industrielles

Ces secteurs, construits à la périphérie des villes, manquent souvent de structure, leurs larges voiries offrent peu de repères.

Les clôtures jouent alors un rôle fort pour différencier les lieux : voiries d'importance différente, stationnements publics et privés, entrées. Elles sont souvent aussi support de signalétique ou d'éclairage et participent à l'ambiance générale, porteuse de l'image de marque de la société qu'elles protègent du regard ou au contraire qu'elles mettent en valeur.

■ La clôture porteuse de l'image de marque de l'entreprise

Par l'ampleur du portail d'entrée, ses dimensions généreuses, ou par l'utilisation de matériaux raffinés, la clôture met en scène l'entreprise pour les visiteurs.



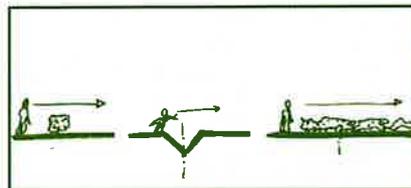
■ La clôture valorise les abords de l'entreprise

Le choix de la végétation soigneusement entretenue, participe de manière importante à l'ambiance et à la qualité du site. Planter massivement en certains endroits bien choisis crée rythme et perspectives.



■ La clôture isole le stationnement du regard

Les places réservées aux visiteurs ou au personnel sont délimitées par des haies ou des bosquets. Les eaux de ruissellement sont récupérées dans des fossés.



■ La clôture intègre les éléments techniques ou la signalétique

Indispensables au fonctionnement des espaces de travail, les transformateurs, coffrets techniques et signalétique nuisent souvent à l'image des zones industrielles. Les intégrer aux clôtures évite l'éparpillement.





Elaborer une clôture de qualité

La qualité des espaces publics et des espaces privés dépend beaucoup du soin apporté au traitement des clôtures. S'interroger sur la structure et le traitement des limites, c'est définir un projet architectural dont voici les grandes étapes.

■ 1^{ère} étape : Etablir un état des lieux

Observer l'environnement de la propriété concernée

Quelle est la situation par rapport au contexte : le grand territoire, l'échelle de la rue ?

Quelles sont les ambiances dégagées par la rue : construite ou paysagère ?

Quelle est la topographie des lieux ?

Composer avec les bâtiments existants ou les futures constructions

Quelle est l'époque de la construction, quel est son style architectural ?

Quels sont les matériaux employés sur les façades existantes ou voisines ?

De quels matériaux sera construite la nouvelle bâtisse ?

Quels sont les matériaux des clôtures situées à proximité ?

Considérer la constitution du cœur d'îlot ou de la parcelle

Où le bâtiment est-il construit sur la parcelle, en limite séparative, en cœur de parcelle... ?

Quelles sont les vues sur le paysage environnant ?

Quelle est l'orientation, où sont les vents dominants ?

Quelles sont les essences végétales repérées à proximité ?

Où se trouvent-elles ?

Se renseigner sur les contraintes réglementaires auprès du service de l'urbanisme

Quels sont les documents d'urbanisme en vigueur ?

Mon projet est-il soumis à un règlement de copropriété ou à un règlement de lotissement ?

Mon projet est-il soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France ?

Faut-il respecter des contraintes de localisation des entrées, portes et portails ?

Prendre en compte les contraintes techniques

Quelles sont les dimensions des boîtes aux lettres réglementaires ?

Où faut-il intégrer les coffrets électriques ?

Comment implanter les conteneurs sélectifs ?

■ 2^{ème} étape : Faire des choix et définir son programme

La clôture est conçue en relation avec son environnement

S'inscrire dans la continuité de la rue : à l'alignement, le portail en retrait ?

Choisir une bonne orientation (un mur au Sud réverbère la lumière et absorbe la chaleur) ?

Se protéger du froid et des vents par un mur ?

Suivre la pente ou construire un soutènement ?

Cacher une partie privative et montrer la continuité des jardins ?

La clôture est conçue en relation avec le bâtiment lui-même

Mettre en scène le bâtiment par l'utilisation des mêmes matériaux ?

Singulariser le bâtiment en offrant des contrastes (formes et matériaux) ?

Lier bâtiment et clôture, construire une clôture habitée ?

La clôture met en relation la rue, la cour ou le jardin

Définir le caractère recherché : caché/montré, minéral/végétal ?

Mettre en relation l'intérieur et l'extérieur par vides et/ou pleins ?

Montrer l'épaisseur de la parcelle ?

La clôture est partagée avec le voisinage

Rechercher une ambiance à l'intérieur de la parcelle ?

Se protéger des vues et/ou profiter des vues lointaines ?

■ 3^{ème} étape : Elaborer son projet

Définir la composition : mur bahut/grille, mur, portillon, portail, végétaux, éléments techniques...

Dimensionner les éléments : hauteur totale, épaisseur des éléments construits, des végétaux...

Choisir les formes : retraits ou à l'alignement, simple, arrondie...

Déterminer les matériaux et les couleurs : reprise des matériaux et couleurs du bâti.

CONSEILS

Eviter l'effet catalogue dû à une trop grande disparité de matériaux. La diversité est possible s'il existe une certaine homogénéité.

Votre clôture s'inscrit dans son environnement immédiat, dans la continuité de la rue, dans un rapport harmonieux avec votre maison, dans une relation subtile avec le jardin.

Les aspects juridiques

L'importance de la clôture dans le paysage urbain ou rural a conduit à soumettre son édification ou sa construction à autorisation administrative. Par ailleurs, le droit de se clore est intégré dans l'article 647 du code civil.

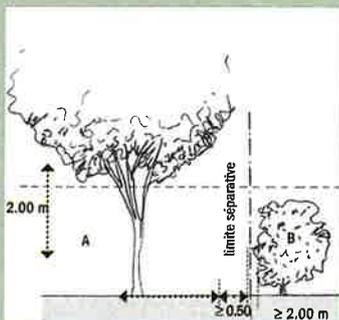
Distances et hauteurs réglementaires

Il est possible de planter des arbres, arbrisseaux ou arbustes le long de la limite séparative, à condition de respecter les distances de rigueur établies en fonction de la hauteur des végétaux choisis :

Pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, laisser une distance minimum de 2 mètres entre la limite de propriété et la plantation.

Pour les plantations inférieures à 2 mètres de haut, laisser une distance minimum de 0,50 mètre.

Des végétaux peuvent être plantés en espalier de chaque côté du mur séparatif sans limite de distance mais ils ne devront pas dépasser la crête du mur.



Le mur appartient à B :

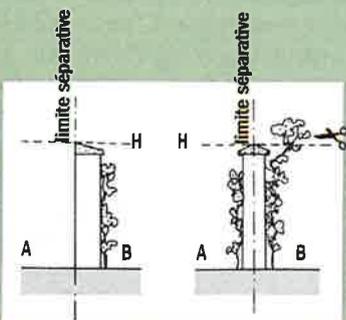
A n'a pas le droit de planter en espalier.

B a le droit de planter en espalier sans dépasser la hauteur H du mur.

Le mur est mitoyen :

A et B ont le droit de planter en espalier.

Si l'espalier de B dépasse la hauteur H du mur, A pourra exiger de B qu'il soit réduit jusqu'à H.



■ Dans quel cas la déclaration de clôture est-elle obligatoire ?

Pour tous travaux de clôture, faisant l'objet d'une construction ou d'une édification d'un ouvrage, une déclaration est obligatoire :

- Dans les communes dotées d'un P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) approuvé ou d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) approuvé, le projet doit être conforme aux dispositions de ce document. L'article 11 concerne l'aspect extérieur des constructions, l'article 13 donne des consignes sur la nature des plantations.
- Dans les périmètres délimités au titre des espaces naturels sensibles et à l'intérieur des anciens périmètres sensibles.
- Dans les communes inscrites sur une liste dressée ou établie par un arrêté préfectoral.
- En l'absence de document d'urbanisme, la déclaration est instruite sur la base des dispositions du R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme).
- Dans le cas où le projet se situe dans un lotissement ou dans une copropriété, il devra tenir compte du règlement du lotissement ou de la copropriété.
- Les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration.
- Une clôture suppose l'édification d'un ouvrage, ce qui exclut les haies vives et fossés d'une demande d'autorisation de clôture.

Remarques :

- La clôture devra être implantée sur l'alignement (c'est-à-dire à la limite exacte du domaine public et de la propriété privée) ou en retrait.
- Il est indispensable de demander à la mairie un arrêté d'alignement, s'il s'agit d'une voie communale.
- Lorsque la clôture est destinée à clore une propriété ou à protéger des travaux pour lesquels un permis de construire est sollicité, la demande de permis de construire comprendra alors tous les éléments relatifs au projet de clôture.

■ Comment faire une déclaration de clôture ?

- 1• Avant travaux, se renseigner auprès du service de l'urbanisme de la commune concernée pour connaître les règlements en vigueur.
- 2• Retirer le formulaire (Cerfa n° 10073.01) à la mairie ou à la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement) ou le télécharger sur le site Internet du Ministère de l'Équipement.
- 3• Faire son projet.
- 4• Remplir le formulaire accompagné des documents obligatoires.
- 5• Le déposer en mairie contre récépissé.

Les aspects juridiques

■ De quoi est composée la demande ?

Le dossier comprend plusieurs documents obligatoires :

- Un plan de situation du terrain dans la commune.
- Un plan des lieux comportant l'implantation de la clôture projetée et l'indication des bâtiments de toute nature existants sur le terrain et sur les parcelles limitrophes.
- Un plan en élévation de la clôture projetée, précisant la nature des matériaux et leur mise en œuvre, les éléments techniques intégrés (coffrets électriques, boîte aux lettres), les dimensions (longueur, hauteur...), les plantations ainsi que leur traitement (haie libre ou taillée, hauteur...).
- Des photos du voisinage (clôture voisine, environnement...).
- Le formulaire rempli en indiquant avec précision la nature des matériaux et les espèces végétales utilisées.

■ Réglementation pour les plantations et les murs mitoyens

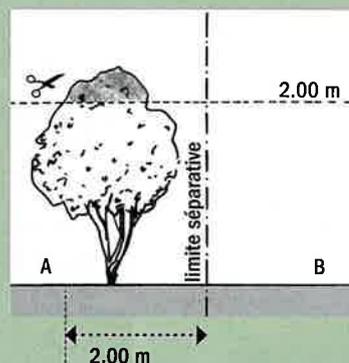
- En général, une haie de plus de deux mètres doit être plantée à deux mètres au moins de la limite séparative.
- Par contre, une haie de moins de deux mètres peut être édifiée à 0,50 m de la limite séparative.
- Si la haie ou le mur sont mitoyens (plantés ou construits sur la limite séparative entre 2 propriétés), les frais de plantation et d'entretien doivent être partagés.

IMPORTANT

Dans tous les cas, consulter au préalable le service de l'urbanisme de votre commune.

Hauteur de végétaux

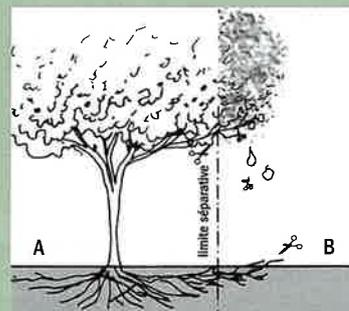
Si le végétal dépasse 2 mètres de hauteur alors qu'il se trouve implanté à une distance inférieure à 2 mètres de la limite, le voisin (B) peut exiger que A arrache l'arbre ou le réduise à la hauteur légale.



Branches, racines et fruits

Si les branches d'un arbre débordent sur la propriété voisine, le voisin (B) peut contraindre (A) à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

(B) a le droit de couper lui-même tout ce qui dépasse de la limite (racines, ~~branches~~). *Branches*





VOIR «Les clôtures»

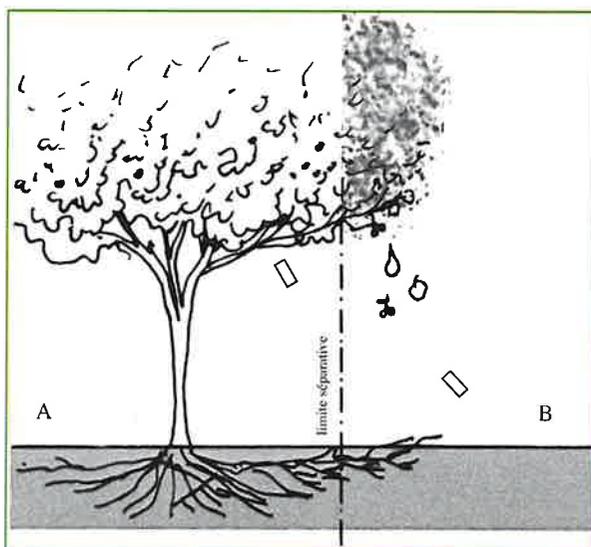
ERRATUM de la page 17
du bulletin d'information Voir n° 9 – décembre 2004

Article 673 du Code Civil (L. 12 février 1921)

Celui sur la propriété (B) duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin (A) peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent (B).

Si ce sont des racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative (B).

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux est imprescriptible.





Les matériaux de la clôture

La grande diversité des matériaux rend possible un large éventail de mise en oeuvre du projet de clôture. A l'échelle du bâti, la combinaison de divers matériaux associés aux végétaux crée de multiples effets perceptifs : transparence, géométrie des formes, jeu de rythmes qui ponctuent et mettent en scène le bâti principal. Il est primordial d'accorder un soin attentif au traitement architectural de la clôture car c'est un facteur essentiel de la qualité environnementale.

LA BRIQUE

Brique de terre cuite

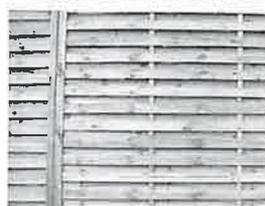
LA PIERRE

Moellon à pierre vue
Rocaillage
Pierres appareillées



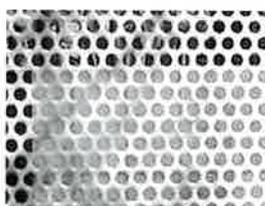
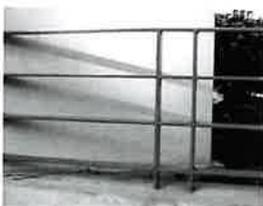
LE BOIS

Echalas
Palissade
Barreaudage
Treillage



LE MÉTAL

Grille de fer forgé
Tôle festonnée
Grille ondulée à mailles en losange
Grillage soudé
Lisses
Tôle perforée



LE BÉTON

Balustrade en béton
Dalle ajourée en béton
Béton banché



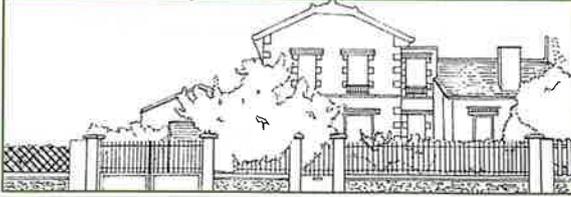
LES MATÉRIAUX COMBINÉS

Brique et fer forgé
Brique et rocaille
Brique et meulière
Barreaudage bois et brique
Palissade bois et plaques de béton
Brique et métal
Béton et grille métal

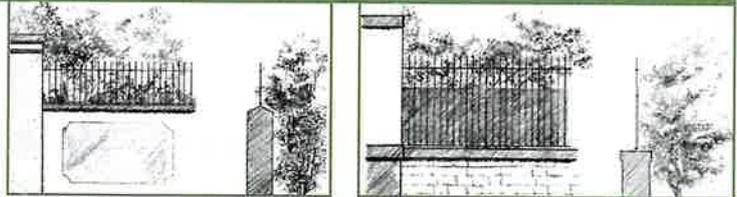


La clôture, un projet architectural

La composition



La clôture est composée d'un muret avec grille, où viennent s'intercaler portail et portillon.

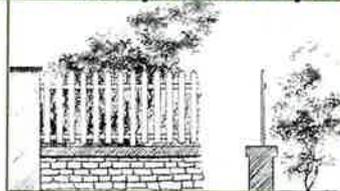


Murets et murs bahuts sont surmontés de grilles métalliques et encadrés de piliers maçonnés.

Les effets de matière les jeux de rythmes



Un haut mur de moellons chaperonné crée une barrière visuelle tandis qu'un muret surmonté d'une barrière à claire-voie laisse deviner le jardin.



Le jeu des percements anime la continuité architecturale de cette séquence bâtie.

Les matériaux déclinés

On retrouve souvent les matériaux de la construction principale déclinés en façade. L'ensemble bâtiment/clôture est alors une entité architecturale cohérente.



Ici la pierre meulière est utilisée pour le bâtiment principal et réemployée pour la construction de la clôture.



Il en est de même ici avec la pierre calcaire taillée et la brique appareillée.



Matériaux et modénatures de façade sont déclinés.



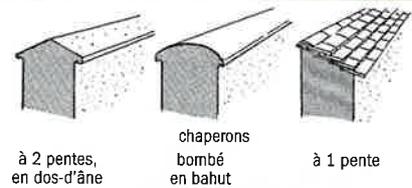
L'extension et le portail adoptent le même traitement.



Les matériaux de l'enceinte : béton peint, brique et métal reprennent la stricte géométrie de l'édifice principal.



L'entretien des matériaux



Les hauts murs de pierres en moellons maçonnés nécessitent d'être enduits. Il est fortement recommandé d'employer les enduits traditionnels à base de sable et chaux car ils protègent efficacement le mur et lui permettent de respirer.



Le bois doit être peint ou verni régulièrement. Certaines essences ne nécessitent pas d'entretien.



Hormis l'acier galvanisé, le métal demande à être peint régulièrement. La brique réclame peu d'entretien.



Le béton demande peu d'entretien. Nombreux traitements de surface.

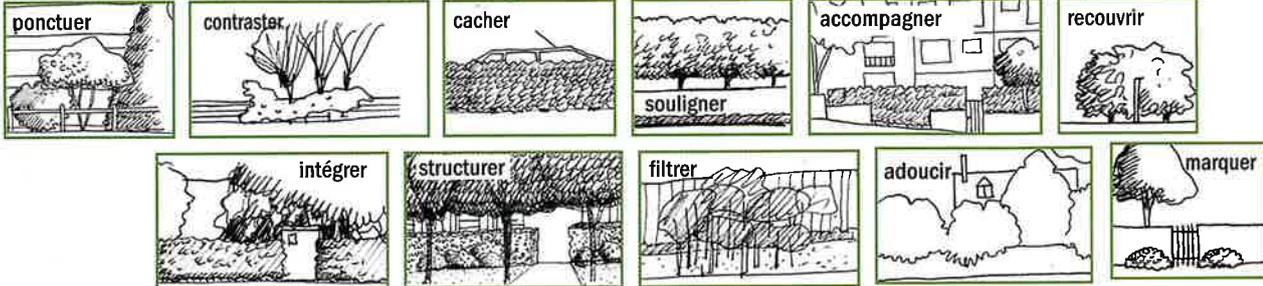


Les matières plastiques, légères et imputrescibles vieillissent mal.

Le végétal et la clôture

Le végétal peut être le seul élément constitutif d'une clôture mais il est le plus souvent utilisé en association avec d'autres matériaux. Avant de choisir parmi la vaste gamme de végétaux possibles, il convient de se poser plusieurs questions préalables.

Quel rôle doit jouer le végétal dans le projet de clôture ?



Un rôle fonctionnel (matérialiser une limite, interdire l'accès, protéger du vent, filtrer ou cacher une vue...), mais aussi un rôle au niveau de la conception (adoucir une limite trop nette, cacher une clôture disgracieuse, intégrer les coffrets électriques, marquer une entrée, souligner un mur, apporter un élément de transition ou de contraste, amener des couleurs, créer un rythme, prolonger un style d'architecture etc...)

Quelles sont les contraintes écologiques du milieu ?



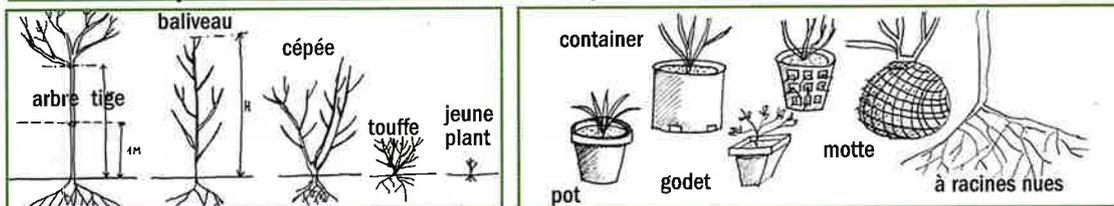
Matériau vivant, les végétaux doivent être choisis en fonction de leur adaptation à différents éléments : climat, exposition - sol (texture et structure, profondeur, acidité, teneur en eau...) - résistance à la pollution etc...

Quels sont les critères «esthétiques» à prendre en compte ?

En fonction de l'espace disponible, du rôle que doit jouer le végétal dans la clôture et de l'effet recherché, il faut composer une palette végétale en fonction de différents critères : forme, hauteur, texture et couleurs du feuillage, floraisons, fructifications etc...

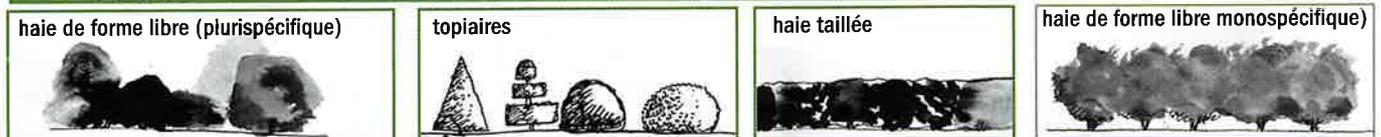


Sous quelles formes et selon quel conditionnement acheter un végétal ?



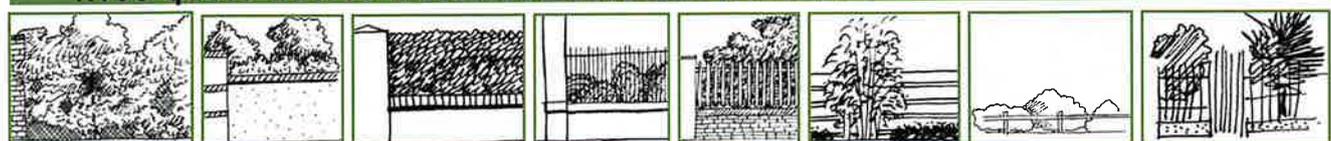
Arbre tige pour plantation isolée ou en alignement, baliveau pour plantations en masse, cépées pour plantation isolée ou dans une haie brise-vent... Selon le budget et l'effet recherché, on choisira différentes formes de végétaux avec de jeunes plants (moins chers), la reprise est plus facile mais des tailles de formation seront obligatoires. Les arbustes à racines nues (moins chers) doivent être plantés entre mi-octobre et mars. Les containers entre octobre et mai.

Comment sera-t-il entretenu ?



Certains végétaux ne supportent pas la taille, d'autres demandent des tailles répétées et un entretien soigné (une haie taillée doit l'être 1 à 3 fois par an). Il faut prendre ces critères d'entretien en compte afin d'obtenir les effets souhaités.

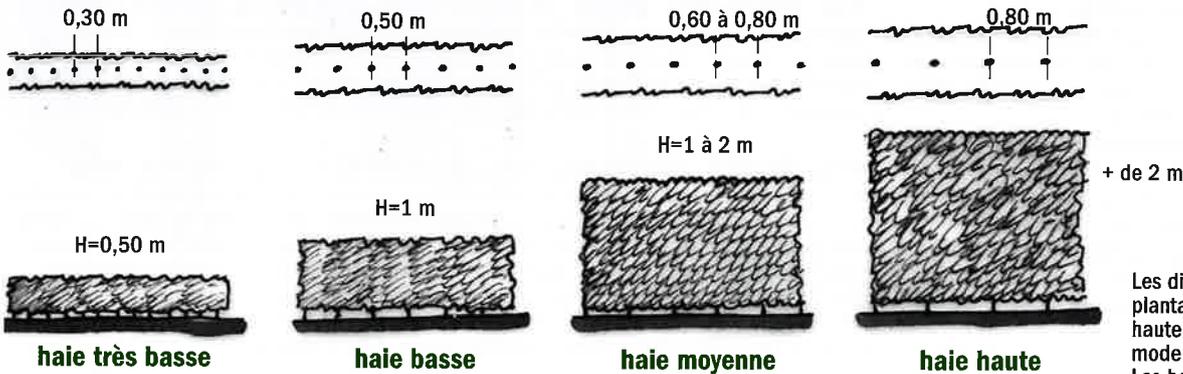
Avec quels autres matériaux sera-t-il associé ?



Grillage, mur plein, mur bahut et grille, lisse béton, palissade en bois... Le végétal accompagne ces différents matériaux et donne de l'épaisseur à la clôture en jouant sur les transparences et les opacités et en créant des plans successifs.

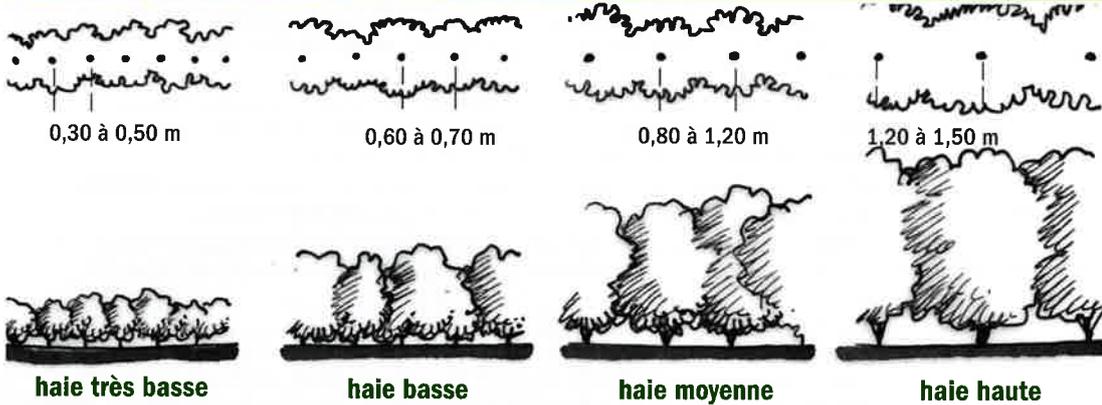
Schémas de plantation

HAIE TAILLÉE

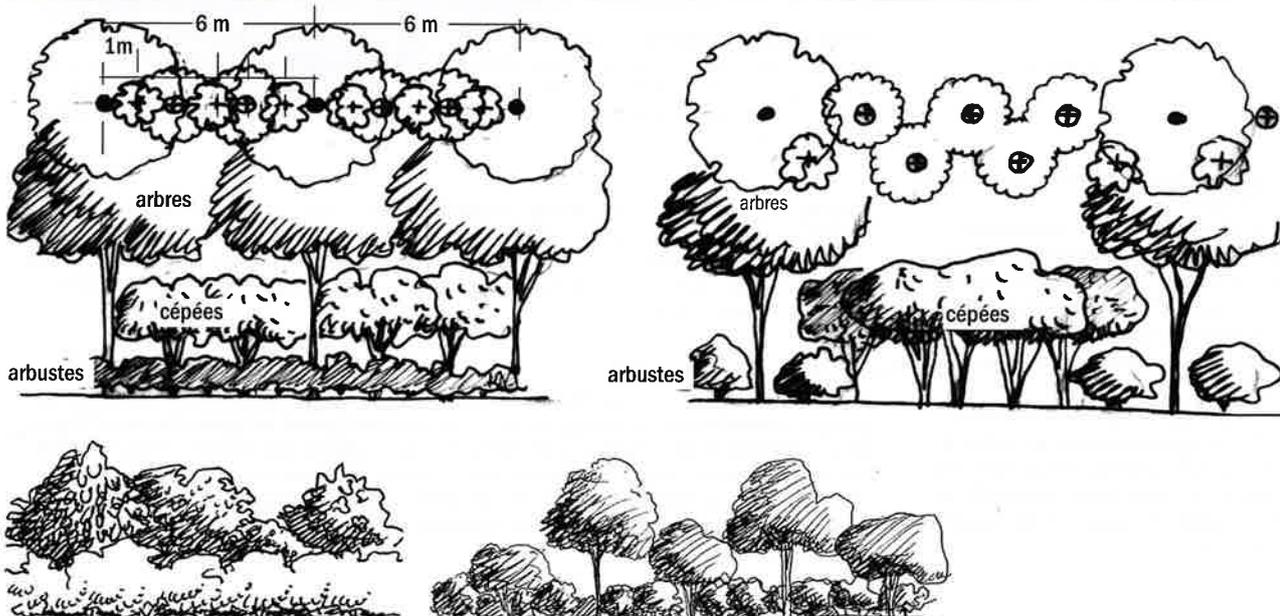


Les distances de plantation varient selon la hauteur de la haie et son mode de taille. Les haies taillées sont plantées plus serrées que les haies de forme libre et prennent moins de place en largeur. La disposition en une seule ligne permet de réaliser une haie sur une faible largeur mais la disposition en quinconce permet aux arbustes un meilleur épanouissement et de multiples combinaisons.

HAIE DE FORME LIBRE



HAIE BRISE-VENT



Sélection de végétaux

TYPES DE HAIE

HAIE TAILLÉE

Composée d'une seule espèce (monospécifique) ou de plusieurs espèces en mélange.

On peut envisager d'autres végétaux que les thuyas et lauriers cerise qui vieillissent mal, sont sensibles aux attaques parasitaires, sont allergènes et créent des murs verts impersonnels.

HAIE CHAMPETRE

Composée principalement d'essences indigènes qui poussent spontanément dans la campagne environnante, elle peut être taillée ou non. Elle est recommandée en milieu rural, car elle permet de sauvegarder l'identité du paysage local.

HAIE ORNEMENTALE

Composée d'arbustes à floraison printanière feuillages persistants et caducs en mélange.

Association selon la forme, la hauteur, les couleurs, les floraisons, le feuillage, les fruits etc...

Attention cependant de ne pas utiliser trop de végétaux différents (risque de cacophonie) : créer une trame de base avec 3 à 5 végétaux différents et y ajouter quelques végétaux 'coups de cœur'.

FLORAISON PRINTANIÈRE

FLORAISON ESTIVALE

FLORAISON AUTOMNALE

FLORAISON HIVERNALE

FRUITS DECORATIFS

FEUILLAGE DECORATIF

HAIE BRISE VENT

Composée de plusieurs étages de végétation, arbres haute tige, cépées, arbustes hauts et bas. Elle assure une protection efficace contre le vent dans nos campagnes. D'innombrables combinaisons sont possibles sur un ou plusieurs rangs.

GRIMPANTES

Sur un mur, un grillage, une grille ou une haie, elles ont différents systèmes pour s'accrocher à leur support (racines aériennes, vrilles, épines ou par enroulement). Il faudra choisir les plantes en fonction de la solidité du support et des modes d'accroche possibles.

VEGETAUX (Les végétaux persistants sont indiqués en gras)

PERSISTANTS : abelia - if - berberis darwini et stenophylla - buis commun - cotoneaster lacteus et franchetti - eleagnus x ebbengei et pungens - fusain du Japon - escallonia rubra - houx - Ionicera nitida - photinia - laurier du Portugal - pyracantha sp - rhamnus alaternus - rhododendron - viorne-tin. **CADUCS** : érable champêtre - amelanchier lamarckii - berberis thunbergii - charme - cornouiller mâle et sanguin - noisetier - cognassier du Japon - fusain d'Europe - forsythia - chèvrefeuille de Tartarie - groseiller sanguin - troène commun et de Californie - parrotia persica - saule nain - viorne obier et lantana - spirée Van Houttei et Thunbergii - hêtre.

PETITS ARBUSTES : ajonc d'Europe - buis - camérisier à balais - cassis - églantier - fragon - framboisier - genêt à balais - groseiller à maquereau - groseiller rouge - ronce bleuâtre - ronce des bois - saule à oreillettes - viorne lantane. **GRANDS ARBUSTES** : amelanchier des bois - aubépine - bourdaine - cornouiller mâle et sanguin - cerisier à grappes - cerisier de Sainte-Lucie - charme - chèvrefeuille de Tartarie - cytise - églantier - érable champêtre - fusain d'Europe - groseiller à maquereau - hêtre vert - houx - lilas - néflier - nerprun purgatif - noisetier - pommier sauvage - prunellier - prunier myrobolan - rosier sauvage - saule cendré - saule marsault, saule roux, saule à trois étamines - symphorine - sureau - troène - viorne obier et lantane.

PETITS : aronia - berberis nain - céanothe naine - cognassier du Japon - cotoneaster - deutzia nain - forsythia nain - millepertuis - potentille - rhododendron nain - romarin - ronce couvre-sol - rosier nain - saule nain - spirée de printemps - weigelia nain. **MOYENS** : berberis - buddleia - céanothe - chèvrefeuille odorant - choisya - cognassier du Japon - corète du Japon - cornouiller blanc - cotoneaster - deutzia - forsythia - genêt - groseiller à fleurs - kalmia - kolkwitzia - leycasteria - lilas à petites feuilles - mahonia - osmanthe - photinia - pyracantha - rhododendron - rosier arbustif - skimmia - spirée - symphorine - troène du Japon - viorne - weigelia. **GRANDS** : amelanchier - arbre à perruques - arbre de Judée - céanothe - cerisier à grappes - cerisier de Ste-Lucie - cerisier tardif - chèvrefeuille de Tartarie - cornouiller mâle - cornouiller sanguin - exochorda - fusain ailé - fusain d'Europe - laurier du Portugal - lilas - néflier - noisetier - prunier myrobolan - saule - seringat - sureau - troène commun - viorne obier - viorne lantane - viornes plicatum 'mariesi' ou 'calcephalum' - viorne à feuilles ridées.

PETITS : cognassier du Japon - caryopteris - céanothe caduque - fuchsia - lavande - millepertuis - potentille - rosier nain - sauge arbustive - senecio - spirée d'été - véronique à fleurs. **MOYENS** : abelia - céanothe - coronille - hydrangea - lavatère - leycasteria - nandina - rosier - troène. **GRANDS** : baguenaudier - buddleia - tamarix - seringat.

PETITS : véronique à fleurs - céanothe - potentille - rosier nain - sauge arbustive. **MOYENS** : abelia - céanothe - choisya - hydrangea - rosier arbuste. **GRANDS** : eleagnus.

PETITS : cognassier du Japon. **MOYENS** : ajonc d'Europe - chèvrefeuille odorant - chimonanthé d'hiver - cognassier du Japon. **GRANDS** : cornouiller mâle - hammamelis - saule - viorne bodnantense.

PETITS : aronia - berberis nain - cognassier du Japon - cotoneaster rampant - millepertuis - androsaemum - fragon - leycasteria formosa - pernettya - physocarpus - rosier rugueux - symphorine rampante. **MOYENS** : amorphia - argousier - berberis persistants - callicarpe - chèvrefeuille - cornouiller blanc, stolonifère - cotoneaster - houx - fusain ailé compact - kalmia - mahonia - nandina - pyracantha - symphorine - skimmia - troène. **GRANDS** : amelanchier - arbre aux pois - baguenaudier - cerisier à grappes - cerisier de Ste Lucie - cerisier tardif - cornouiller mâle - cornouiller sanguin - fusain d'Europe et ailé - houx - if - laurier-tin - noisetier - pommier d'ornement - prunier myrobolan - rosier glauque - sureau - troène - viorne lantane, obier.

PETITS : aronia - berberis - fusain ailé compact - buis - saule nain - bambou nain. **MOYENS** : berberis - cornouiller - coudrier - saule arbustif - bambou. **GRANDS** : érable negundo, ginnala - angélique en arbre - cornouiller - coudrier - olivier de Bohême - fusain d'Europe - argousier - troène de Californie - parrotia - seringat - cerisier à grappes - sumac de Virginie - saule - sureau - viorne sargentii.

GRANDS ARBRES : châtaignier - chêne - certains érables - frêne - hêtre - liquidambar - merisier - noyer - peuplier - certains saules - tilleul. **ARBRES DE HAUTEUR MOYENNE** : alisier - aulne - bouleau - cédrela - charme - certains érables - houx - kœlreuteria - pyrus - robinier faux-acacia - certains saules - sorbier des oiseleurs - tremble - tulipier. **PETITS ARBRES** : certains érables - cornouiller - malus - prunus.

bigone (campsis en latin) (crampons coriaces) - capucine grimpante (annuelle vigoureuse sur grillage) - chèvrefeuille (sur grillage ou tronc) des bois, des jardins, du Japon, Henryi, de Virginie etc... - clématite (pieds à l'ombre et branches au soleil) - glycine (sur grilles ou murs, nécessite un support solide car force phénoménale des branches) - hortensia grimpant (pour l'ombre) - lierre (au nord, à l'ombre, crampons très adhésifs) - rosiers grimpants ou rosiers lianes (au soleil) - vigne-vierge (sur un support avec aspérités, couvre rapidement) - vigne (taille obligatoire, exposition chaude).

Les missions principales du CAUE

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement sont des organismes départementaux créés par la loi sur l'architecture de 1977 pour promouvoir la qualité de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement.

Les CAUE assurent des missions de service public dans un cadre et un esprit associatif.

Organisme public de conseil, à la disposition des particuliers et des maîtres d'ouvrages, le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover, des conseils propres à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage.

Les architectes et les paysagistes reçoivent les particuliers sur rendez-vous.

Conseiller les collectivités locales et les administrations

Le CAUE est une structure opérationnelle attachée sur le terrain aux réalités locales. Les architectes, urbanistes et paysagistes qui le composent, conseillent, assistent, émettent des propositions, en s'efforçant de donner aux responsables, élus, techniciens et concepteurs les moyens d'effectuer des choix.

Ainsi, ils peuvent le consulter pour :

- le diagnostic architectural et urbain de communes,
- l'aménagement et l'urbanisation de l'espace communal,
- l'étude en amont des documents d'urbanisme,
- la préservation ou la mutation des paysages,
- la programmation des équipements publics,
- la mise en place de consultations de concepteurs,
- des conseils sur les permis de construire...

Former, Informer

Le CAUE forme et informe les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les particuliers. Il organise :

- des stages de formation technique (stages CNFPT, Ecole d'Avignon, stages artisans, ...),
- des visites de villes, de bâtiments, d'espaces publics, de jardins historiques et contemporains.

Ces manifestations, destinées à sensibiliser, élus, techniciens territoriaux et concepteurs, à la qualité de l'architecture et de l'environnement, sont des moments d'échanges théoriques et pratiques sur le cadre de vie.

Le CAUE publie des documents pédagogiques, organise des expositions et intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants.

Par la grande diversité de ses actions, le CAUE 78 participe, avec l'aide de ses partenaires, à la mise en place d'une politique cohérente de l'environnement bâti et naturel.

Bibliographie sur les clôtures

- Murs et clôtures, conseils, pratiques et explications - Direction Marc-Paul BAISE, SAEP, 2004
- Les clôtures végétales - Michel VIARD, SAEP, 2004
- Résidentialisation, requalifier les espaces de proximité - Caisse des dépôts et consignations/ Fédération nationale des sociétés anonymes et fondations d'HLM - 2001
- Le grand livre des haies - Denis PEPIN, A.U.D.I.A.R., 2001
- Guide d'observation du patrimoine rural - Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2000
- Clôtures et écrans de verdure - Richard BIRD, Gründ, 2000
- Arbres et haies pour la Somme - CAUE 80/ Conseil Général
- Haies - Petits jardins pratiques, Hachette pratique, 1996
- Pergolas et pallissades - Jacques SIMON, Espaces verts, 1982

Les publications du CAUE 78

- Atlas des Pays et Paysages des Yvelines
- Le patrimoine troglodytique du Vexin Français
- Le mobilier urbain et sa mise en scène dans l'espace public
- Choisir les meilleurs revêtements de sols pour les espaces collectifs extérieurs
- Construire une maison dans les Yvelines
- Construire ou restaurer sa maison, recommandations architecturales.
- Voir n° 8 «Loi SRU - Loi UH»

L'architecture du XX^{ème} siècle dans les Yvelines,

une exposition réalisée à l'initiative du CAUE 78 et du SDAP 78

Le département des Yvelines est très riche d'un patrimoine historique, constitué principalement de bâtiments ruraux, d'édifices religieux, de châteaux et de grands domaines. Il est beaucoup moins connu et visité pour son architecture contemporaine. Et pourtant des édifices modernes peuvent avoir valeur d'exemple pour l'histoire de notre patrimoine. En effet, l'architecture se comprend par sa relation au territoire dans lequel elle s'inscrit, aux paysages, aux hommes qui l'ont construite, à la société de l'époque.

Cette exposition est organisée autour de plusieurs thématiques. Elle fait découvrir la façon dont les centres urbains et les paysages des Yvelines ont été profondément transformés tout au long du XX^{ème} siècle. Notamment comment de nouveaux usages, le développement des transports et les nombreuses innovations technologiques ont initié de nouveaux programmes architecturaux.

Le CAUE 78 vous propose une promenade à travers 120 réalisations architecturales de toutes les échelles choisies dans le département. Vous pourrez en découvrir aussi beaucoup d'autres par vous-même. Cette exposition itinérante est prêtée aux communes qui souhaitent l'accueillir.

21 panneaux, format A0 (83x119 cm). Informations complémentaires au CAUE 78.

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DES YVELINES

56, avenue de St-Cloud
78000 VERSAILLES
TEL 01 39 07 78 66
FAX 01 39 50 61 60
Email : caue.78@wanadoo.fr

Directeur de la rédaction :
Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE

Ont participé à ce numéro :
Pascale d'ANFRAY-LEGENDRE
Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE
Marie-Hélène LOZE
Frédérique WINUM

Maquette :
Marie-Hélène LOZE
Annick PARINAUD

Régie publicitaire :
arob@se.com
16, rue de la République
95570 BOUFFEMONT
Tél. 01 39 91 69 65
Fax 01 39 91 69 24

issn : 0994-253-X

Association régie par la loi de 1901 et déclarée